

Plan Passerelle

2021 - 2024

Association Francophone des Ecoles de Danse

Développement des synergies et des collaborations entre les structures et activités qui composent le secteur de la pratique de la danse en amateur et le secteur professionnel de la culture.

AFED

ASSOCIATION
FRANCOPHONE
DES ÉCOLES DE DANSE

ASBL AFED

Table des matières

Table des matières :

I. Préambule	P.2
I.1.Contexte social & historique	P.4
I.2.Contexte moral	P.5
I.3.Réalité actuelle	
II. Axes d'actions	P.7
II.1.Converser	P.8
II.2.Danser	P.10
II.3.Exister	P.12
II.4.Collaborer	P.14
II.5.Lier	P.15
III. Calendrier des actions	P.16
IV. Les acteurs concernés	P.17
V. Les moyens	P.18
VI. Conclusions et objectifs quantifiables	P.19

Avec le soutien de l'ASBL Dance Corner, de la RAC, d'Incidence, d'ASSPROPRO, de l'ACC, du réseau des scènes chorégraphiques de Wallonie.





I. PREAMBULE

I.1. Contexte social et historique.

C'est une longue histoire, jalonnée d'évolutions du secteur de la danse, professionnel et amateur, depuis le début des politiques culturelles établies pour le secteur, dans les années 70, qui a conduit à la construction ou la déconstruction des relations entre le secteur des pratiques artistiques en amateur et des pratiques artistiques professionnelles.

Un même langage, un petit monde, un petit pays, mais pourtant tant de distance.

A l'écriture de ces lignes et de ce « Plan Passerelle », en 2021, nous sommes heureux de voir les multiples soutiens qui s'alignent à nos côtés.

La culture semble allée d'une envie commune d'engager des réflexions profondes sur le rôle des articulations entre l'amateur et le professionnel. Trop souvent séparés par des « a priori » infondés, ou parfois ancrés dans une vision caricaturée du rôle de chacun dans le paysage culturel belge.

Le déploiement de vastes réseaux de pratiques artistiques en amateur, en marge des circuits traditionnels de l'art (institutionnels et professionnels), a contribué à éroder le socle sur lequel reposait la culture autrefois dominante, à tel point que certains acteurs professionnels de la culture s'en inquiètent, percevant à tort ou à raison, ces artistes alternatifs comme des concurrents potentiels.

Deux publics donc, unis par un médium commun, la danse et la chorégraphie, mais qui ne se rencontrent pas, ou trop peu.

Chacun assis depuis trop longtemps dans une vision vulgarisée et vulgarisante du travail de l'autre.

Aujourd'hui, l'envie va au dialogue, à la création de ponts, de passages et de passerelles. Autant s'en réjouir. Tout est encore à faire.

Il est temps d'envisager l'ébauche d'une réaction face à ces menaces supposées : réactions incarnées notamment par le politique, les politiques culturelles, et les méandres tentaculaires des services de la Culture qui semblent incarner le mal que subit le secteur : un même propos, la culture, mais des services qui ne s'articulent pas, qui ne communiquent pas.

Il est nécessaire de revenir à l'essentiel et nous nous efforcerons de sortir de l'opposition conceptuelle et administrative entre l'amateur et le professionnel, en proposant une vision pluraliste de la création et des créateurs.

Qu'il y ait des amateurs, on ne peut que s'en réjouir, cela témoigne d'un intérêt certain pour le langage commun et la forme commune qu'il prend. C'est la preuve que l'existence de l'homme ne se réduit pas à gagner sa pitance à force de travail, que l'homme n'est pas seulement une machine intéressée à accroître ses gains ou à garantir sa survie matérielle.

La réalité est commune avec les professionnels du secteur qui exercent leur métier, avant tout pour la passion effrénée qu'ils vouent à leur art. Le gain financier n'est pas un objectif, n'est pas une finalité, c'est une conséquence.

Que de tout temps des hommes et des femmes consacrent une partie de leur vie à la création, malgré la précarité et les vicissitudes de l'existence, voilà qui devrait nous faire réfléchir à la pertinence des théories qui montrent l'homme comme une machine à produire et consommer pour l'amélioration de son bien-être. L'essence de l'intérêt pour l'art, qu'il soit la création ou le créateur, est commune, du plus jeune des amateurs au plus averti des professionnels.

La différence entre l'amateur et le professionnel se joue sur la manière d'apparaître sur la place publique, c'est-à-dire qu'elle est déjà une différence de position sociale. Contrairement aux préjugés, elle ne réside pas dans la qualité du travail. Nombreux sont les artistes qui produisent un contenu hautement qualitatif mais qui ne veulent, ou n'aspirent à en vivre. A l'inverse, les autres peuvent aussi produire un travail peu abouti, mais le vendre avec excès.

Qualifier simplement le professionnel par le fait qu'il constitue un individu qui gagne sa vie de son activité, c'est bon pour les dictionnaires. Professionnel on l'est parce qu'on veut l'être. On l'est parce qu'on dit l'être.

En déroulant, comme nous le faisons ici, le fil des significations, la distinction de l'artiste amateur et du professionnel nous paraît consister surtout en une démarcation sociale : le professionnel fait un choix que l'amateur ne fait pas. Celui de consacrer la part la plus importante de sa vie à sa passion, et de s'avancer ainsi dans le champ social.

L'amateur se contente d'apprécier ses actions, de vivre son amour pour l'art au gré de ses envies, sans contraintes d'objectifs ou de réussite.

I.2. Contexte moral.

Inévitablement cela nous amène à analyser la condition morale qui lie les uns et les autres, amateurs ou professionnels.

Loin de nous l'idée de porter un jugement, quel qu'il soit, étant nous-même professionnels œuvrant pour les amateurs. Le grand écart est pour nous.

La caricature installée, encore bien palpable auprès des publics concernés, malgré l'envie certaine de tous d'engager un changement, se définirait comme suit :

Les amateurs se délectent, prennent plaisir, ne font ce qu'ils font que pour autant qu'ils en jouissent, les professionnels incarnent l'esprit de sérieux et de gravité, ils travaillent et prennent de la peine à ce qu'ils font.

Évalué à l'aune du professionnel, l'amateur n'est qu'une ébauche, un brouillon : il ne s'est pas encore décidé à exercer son art sérieusement, il ne travaille pas vraiment, mais considère l'art comme une « occupation du temps », un loisir, relatif à ses jouissances privées. Il ne se confronte pas à la réalité du marché, au jugement critique, ne prend pas autant de risques que le professionnel, ne se donne pas les moyens de viser à l'excellence.

Or c'est fort de leurs actions communes, de leurs synergies et leurs dialogues que chaque secteur s'en sortira grandi et qu'un réel changement pourra être amorcé.

Chacun ayant tant à apporter l'autre, que ce soit les moyens, les connaissances, le réseau, la médiation, la communication.

Le contexte historique passé qui a soutenu l'idéologie qui repose sur l'idée que le travail salarié constitue non seulement la voie royale de l'intégration sociale ou de l'autonomie individuelle, mais aussi le destin nécessaire et souhaitable de l'homme, d'un point de vue moral, conduit forcément à dévaluer les pratiques amateurs au profit des activités professionnelles.

Contexte historique qui a été mis en exergue par des années de politiques culturelles favorisant l'intellectualisation de la culture. Historique bouleversé par les discours et volontés culturelles nouvelles qui semblent vouloir remettre l'enjeu de l'accessibilité (financière, locale, sociale) et l'implication territoriale au cœur des actions.

Comme si, on nous avait dit, pendant longtemps, de faire la part des choses, entre l'amateur et le professionnel, et qu'on insiste maintenant sur l'importance de leur cohabitation. Défaire pour refaire.

I.3. Réalité actuelle.

S'il on veut ici se concentrer sur la réalité du secteur de la danse, une disparité conséquente entre le secteur amateur et professionnel est à constater. Et nous n'évoquerons pas les différences de budgets gouvernementaux attribués à l'un ou à l'autre.

Nous citons ici l'intérêt des publics, la ferveur et la fièvre qu'ils témoignent pour l'art de la danse et de la chorégraphie.

L'état des lieux de la pratique de la danse en amateur en 2019, réalisé par l'AFED, laissait transparaître un intérêt hors norme de la population Bruxelloise et Wallonne pour la danse.

730 écoles de danse, qui sont des lieux, des associations, des structures culturelles au sens propre, composent le paysage des pratiques de la danse en amateur.

Un peu plus de 165.000 belges s'adonnent à la danse de façon régulière. La pratique artistique la plus plébiscitée en Fédération Wallonie-Bruxelles. 165.000 belges passionnés donc, mais qui ne semblent pas nourrir le même intérêt pour les pratiques professionnelles.

S'ils allaient tous au théâtre, les lieux témoigneraient moins de frilosité à programmer de la danse.

S'ils n'y vont pas, la faute n'est à personne tant qu'à tout le monde. Le travail de médiation n'a pas été fait, le rôle que doivent jouer les établissements « d'éducation culturelle » que sont les écoles de danse n'est pas rempli, leurs actions n'existent d'ailleurs presque pas en ce sens.

La faute est peut-être à la programmation, encore souvent éclectique, et aux stéréotypes bien ancrés de la performance contemporaine, opaque et élitiste.

Les préjugés sont à défaire, la rédaction de ce plan passerelle en est une première pierre. Les dialogues sont à construire, l'analyse est à conduire.

Il semble indispensable qu'un travail commun permanent d'analyse, d'évaluation et de mise en commun des problématiques puisse être institué, accompagné et garanti par le gouvernement, entre les acteurs amateurs, professionnels et les décideurs publics. Favoriser le développement des outils nécessaires à une meilleure connaissance et compréhension du secteur pour les décideurs politiques.

Actuellement, disons le bien, le dialogue n'existe pas, ou très peu.

Les écoles de danse, les amateurs, ont bien quelques relais structurels locaux pour des actions territoriales communes. Les centres culturels ou les pouvoirs communaux en sont parfois les vecteurs. Mais entre les premiers concernés, ceux qui dansent, l'opacité est complète.

Certes des professionnels s'engagent au sein d'écoles de danse comme « animateur » ou « professeur », mais souvent plus par nécessité que par envie. Ceci dit quelques initiatives ont eu le mérite d'exister, et de créer des ébauches de partenariats, mais elles restent marginales.

Gravitent ainsi, autour des dits « amateurs », de nombreux professionnels : artistes formateurs, managers culturels, sociologues, experts à des titres divers. D'une manière, somme toute assez paradoxale, une série d'emplois ont ainsi été créés au nom d'individus qui ne sont pas, eux, rémunérés. Nous devons, dans les pages qui suivent, garder cette réalité à l'esprit.

Peut-être que les écoles de danse le sont aussi... Marginales... Faute de vouloir ou de pouvoir s'y intégrer. Faute de temps et de moyens sûrement. Toute la logistique est donc à concevoir et à établir pour qu'un « Plan passerelle » ne soit pas une contrainte, financière, de temps ou de moyens, pour les uns ou pour les autres, mais qu'il profite durablement à tous et contribue à la valorisation et la promotion de l'art de la danse.

II Axes d'action du plan triennal.

Le calendrier du plan triennal se dessine à l'aube de 2021 jusqu'à l'aube 2024. Différents axes d'actions sont définis et construisent une première étape de travail, de réflexion, mais surtout d'action concrète. Nous savons tous, professionnels de la culture, que trop de réflexion ne peut être bénéfique. L'action doit être mise à l'épreuve. Quitte à essayer, à défaire, à refaire. Quitte à avancer en équilibre étroit entre le concret, l'essai, l'échec et la réussite.

Différents axes d'actions donc, développés autour de thématiques communes qui sont, sans que cette liste soit exhaustive :

- La création de dialogue, de réflexions, de rencontres.
- La définition des champs d'action de chacun.
- L'inclusion des écoles de danse dans une action culturelle territoriale définie.
- La reconnaissance des établissements.
- La mise en réseau et le développement de projets.
- La création d'actions et synergies communes.
- La mise en commun de moyens et de compétences.
- La médiation culturelle.
- La promotion des arts chorégraphiques et de la danse.
- La création et la recherche chorégraphique commune.





II.1. Converser.

La rencontre de l'AFED avec la RAC et leur volonté commune de s'inscrire dans un dialogue et dans le développement de projets communs, tout en gardant leur identité propre, inaugurerait les prémises de ce premier axe d'action.

Remettre la conversation, les échanges, les réflexions, pourvu qu'elles soient communes et menées par les deux secteurs, amateur et professionnel, au centre de tout.

D'abord pour que le dialogue puisse se (re)construire, que la rencontre puisse être créée. Ensuite pour soutenir les initiatives personnelles, émanant des opérateurs ou des artistes et les engageant dans des actions ou des projets communs.

Bien que porteur de ce plan triennal, l'AFED ne doit pas en être le seul acteur. L'initiation de projets communs doit être motivée par les artistes, les compagnies, les lieux, les opérateurs.

Nous devons agir comme vecteur de communication, en mettant en relation, en créant des moments de concertation ou de rencontre.

A cet effet plusieurs initiatives seront menées dans le projet commun « Danses en fête ! », mené avec la RAC, que les fédérations s'engagent, suite à la signature d'une convention commune, à organiser au moins pour les trois prochaines années.

Bien que « Danses en fête ! » soit avant tout l'occasion de célébrer la danse sous toutes ses formes, sous tous ses aspects, à quelques jours de la « journée internationale de la danse », c'est aussi nécessairement l'occasion pour les artistes et opérateurs de se rencontrer et d'imaginer des actions communes.

Les deux fédérations agissent donc en ce sens, en essayant de motiver chacun à s'inscrire si possible dans des partenariats audacieux, provoquant l'échange entre le secteur amateur et professionnel.

Toutefois les opérateurs et artistes restent indépendants quant à l'organisation de leurs activités. A nouveau le travail de nos fédérations prend son sens dans la « sensibilisation » et l'ouverture du dialogue.

Afin de nourrir cet axe d'action au mieux, l'AFED organisera aussi, une fois par an, une conférence de la danse, dans le but certains de favoriser la rencontre entre opérateurs, lieux et artistes ou compagnies.

Lors de cet événement des thématiques communes de discussion pourront être évoquées et débattues. L'occasion aussi de partager des analyses de terrain, des états des lieux, en collaboration avec les fédérations sectorielles qui le souhaitent.

Créer le contact c'est aussi démystifier et désacraliser les opérateurs, souvent perçus, par le secteur amateur et parfois le secteur professionnel comme des institutions difficilement accessibles.

Finalement, deux fois par ans, seront organisés des groupes de travail, de réflexion et de discussion commune. Les thématiques abordées seront proposées par les opérateurs ou les artistes dans le but de refléter au mieux les questions d'actualité et les questions culturelles qui les animent.

Il sera judicieux d'approcher ces thématiques depuis tous les points de vue, tant celui des compagnies professionnelles que des écoles de danse ou des artistes.

L'occasion sans doute de mettre en exergue nos points d'attache tant que nos différences. Puissent-elles-ci nourrir la réflexion et soutenir le secteur d'une façon générale.



II.2. Danser/Créer

Le projet « Réseau RésiDanse » sera la première action mise en place en vue de favoriser les échanges entre professionnels et amateurs et dans la volonté certaine de soutenir les deux secteurs et de répondre à leurs attentes.

Par le biais de ce réseau, deux objectifs seront visés : la création et la diffusion. Qui dit diffusion, dit circulation des œuvres chorégraphiques ciblant des publics. Enfin, un des enjeux majeurs de ce plan passerelle est la sensibilisation large des publics à la danse. Par conséquent, ce plan ne pourra juste concerner les opérateurs et artistes, mais aussi les publics qui seront au centre des orientations créatives. C'est pourquoi au cœur du projet « Réseau RésiDanse », il sera nécessaire que le processus créatif développé par les compagnies dans les espaces de création définis (dont les écoles de danse), soit accompagné d'une réflexion de médiation culturelle adaptée aux publics concernés.

Pour la réalisation de ce projet, envisagé sur un long terme certain, l'AFED mettra en place une plateforme web qui permettra de mettre en relation les établissements privés, écoles de danse, CEC ou autres qui disposent d'une infrastructure propre, de locaux et des moyens nécessaires pour pouvoir proposer des temps de résidences aux artistes et compagnies de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le secteur de la danse.

Une concertation sera organisée avec les compagnies pour comprendre leurs attentes et leurs besoins de résidences et de mise à disposition d'espaces. Les établissements concernés par ce projet devront bénéficier d'un financement forfaitaire qui permettra de couvrir les charges engagées par la mise en place de la résidence.

Sont concernées : les charges fixes de consommation d'électricité, eau et chauffage, les charges administratives concernant l'organisation de ces résidences (mise en réseau, suivi administratif, accueil et accompagnement de l'artiste...) et les éventuelles autres charges (déplacements, communication).

Ce financement assurera, pour la compagnie, la gratuité de l'accès aux espaces et un appui technique ou administratif de l'AFED.

Le projet « Réseau RésiDanse » fera l'objet d'une première évaluation, en concertation avec les acteurs concernés fin 2021.

Selon les appréciations de cette évaluation commune, le projet pourra être développé, adapté et pérennisé.

L'AFED entreprendra la recherche de financement auprès des ministères concernés, des régions et éventuellement des provinces pour soutenir la mise en place de ce projet.

Il paraîtrait d'abord logique d'adresser la demande de subvention au service de la danse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vu le rayonnement territorial complet que prendra la mise en place de ces résidences.

Chaque temps de résidence devra être accompagné d'outils de médiation culturelle adressés aux participants aux ateliers en amateurs du lieu concerné.

La compagnie et l'établissement pourront convenir librement de la réalisation de cette médiation. Il pourra s'agir d'une présentation d'une étape de travail, de l'organisation d'un workshop, d'une rencontre avec l'artiste, ...

Les résultats et les supports résultant de cet exercice de médiation seront récoltés par l'AFED.

« RéseauRésiDanse » permettra de répondre aux problématiques des compagnies et artistes professionnels liées à la mise à disposition d'espaces et l'organisation de temps de résidences, ainsi que de créer une plateforme web dédiée aux résidences dans le secteur de la danse au sens large.

Finalement, le projet permet aux écoles de danse de s'inclure dans une démarche de rencontre et de sensibilisation de leurs publics aux arts chorégraphiques et de compléter habilement leur programme d'activité et de transmission culturelle.





II.3. Exister sur le territoire.

L'implantation territoriale des écoles de danse en Fédération Wallonie-Bruxelles permet un accès aux pratiques artistiques et culturelles en amateur de façon équitable sur tout le territoire.

En effet les établissements existent de Bruxelles à Arlon, en passant par les plus petites et plus grandes localités.

Bien que souvent déjà implantées dans leur vie locale et communale, l'enjeu de l'axe d'action 3 est d'impliquer les écoles de danse dans le paysage culturel de leurs villes et environs.

En faire des établissements culturels à part entière qui puissent entretenir des relations de collaboration, d'action et de réflexion avec les autres opérateurs du territoire.

Notamment en collaboration avec les Centres Culturels, les Académies, les Bibliothèques et les autres dispositifs, établissements ou associations locales.

Les écoles de danse devront ainsi participer à un effort de réflexion du développement de l'accès à la culture, de la richesse de l'offre culturelle, sur leur territoire et avec leurs partenaires.

Outre des échanges de communication et de visibilité intéressants, il paraît important pour les établissements de s'inclure tant dans le tissu associatif local, que dans la structuration des actions et politiques culturelles de leur commune.

Pour soutenir cet axe d'action, l'AFED développera des contacts généraux avec les fédérations sectorielles qui peuvent représenter d'autres établissements culturels locaux, comme l'ACC ou ASSPROPRO.

Une mise en relation des acteurs entre-eux pourra être initiée avec la mise en place de rencontres locales ou régionales à la demande des établissements.

L'AFED prévoira aussi une série d'outils pratiques qui permettront aux écoles de danse d'entamer les démarches nécessaires en vue de s'inclure dans la politique culturelle locale et de reprendre conscience des enjeux culturels propres à sa situation géographique.

Pour que les écoles de danse puissent aussi exister au-delà de leur territoire et acquérir les reconnaissances gouvernementales auxquelles elles ont droit, l'AFED participera, en partenariat avec Incidence – Fédération de la créativité et des Arts en amateur, à les soutenir et les accompagner dans leur démarche visant la reconnaissance en tant que CEC.

Une réflexion plus profonde pourra être engagée, dès 2022, avec les fédérations partenaires pour établir l'existence des écoles de danse dans le paysage culturel et inventer de nouvelles actions communes.

Cet axe d'action permettra indéniablement de soutenir les établissements qui dispensent des cours de danse, de les engager dans une réflexion culturelle plus profonde.

Il devra aussi permettre les rencontres des publics et la circulation des publics, ainsi que les partenariats et échanges entre les opérateurs culturels.





II.4. Collaborer.

Dans le prolongement de l'axe d'action 3 – Exister – l'AFED soutiendra le développement de projets communs et de long terme avec les fédérations sectorielles représentantes d'opérateurs culturels.

Le projet « Entre-nous », qui sera mis en place en 2022, permettra de mettre à l'épreuve la collaboration entre les écoles de danse et les Centres Culturels locaux. Beaucoup d'initiatives pourront être menées mais les objectifs sont surtout de faire des écoles de danse des lieux de sensibilisation et de médiation culturelle auprès des publics locaux.

A cet effet, chaque école de danse pourra s'engager dans un dialogue avec son centre culturel local, et proposer diverses formes de partenariats pré-définis. Que ce soit :

L'organisation d'ateliers au sein du Centre Culturel

La promotion des spectacles programmés par le centre culturel et l'éventuelle vente de tickets de spectacle.

L'organisation d'événements communs alliant pratique de la danse et performance.

La sensibilisation de ses membres aux activités menées par son Centre Culturel local.

L'échange d'espaces.

L'échange de visibilité et de communication.

Le projet « Entre-nous » ne demandera pas de financement particulier, si ce n'est pour l'équipe de l'AFED qui sera à l'épreuve de construire les liens locaux et de les soutenir. Toutefois il en ira de l'initiative de chaque opérateur, qu'il soit école de danse ou centre culturel, d'imaginer et d'inventer les collaborations. Puisse le tout profiter équitablement à l'un tant qu'à l'autre.

Cet engagement dans la reconnaissance des écoles de danse se définira aussi dans leur participation créative et leur collaboration avec les autres établissements locaux. Le PECA, pour lequel l'AFED participera, tant que possible, aux consortiums des bassins d'enseignements spécifiques des provinces, sera aussi un enjeu. L'expertise des écoles de danse dans la transmission culturelle de l'art de la danse et de la chorégraphie pourra servir différents projets au sein des établissements scolaires.

Des collaborations sont aussi à construire avec les académies, les musées, les bibliothèques, les points cultures, les maisons de jeunes et tant d'autres acteurs. L'ambition est bien ici d'inclure les écoles de danse dans la participation au tissu associatif local. Ce travail se fera d'abord par des temps de rencontre, et en mettant à disposition des établissements tous les outils nécessaires pour engager un dialogue construit avec les partenaires locaux.

L'AFED pourra, ponctuellement, appuyer l'échange et soutenir les initiatives des écoles de danse en ce sens.



II.5. Lier.

La Belgique est reconnue internationalement pour la qualité de son travail chorégraphique professionnel contemporain. Au sein du pays réside les plus grandes compagnies contemporaines, applaudies de par le monde. Parallèlement le pays regorge aussi d'une multitude d'écoles de danse qui enseignent la pratique de la danse en amateur. Un nombre étonnant d'établissements (730 en Fédération Wallonie-Bruxelles) qui signifie bien l'intérêt des populations pour cet art.

Entre les pratiques artistiques en amateurs et le secteur professionnel, tous deux fiers de leur succès, il n'existe presque aucune transition professionnelle possible.

A l'instar de nos voisins européens, comme la France ou les Pays-Bas qui regorgent d'écoles supérieures en danse et en chorégraphie, la Belgique ne peut encore que trop peu, former des artistes chorégraphes ou danseurs.euses dans le but d'une professionnalisation certaine.

Ces formations sont donc à développer, pour permettre une continuité entre l'amateur et le professionnel.

Aujourd'hui, les danseurs.euses amateurs.trices qui tendent vers le "pré-professionnel", forts d'avoir découvert leur passion ou leur destinée dans les écoles de danse, quittent la Belgique le temps de leurs études supérieures, pour y revenir plus tard au sein de nos compagnies. Un comble !

Il sera donc nécessaire d'engager un dialogue certain avec les partenaires du secteur de la danse, comme La RAC ou Charleroi danse, à l'aube de 2023, pour évoquer la mise en place de formations professionnalisantes, qu'elles soient portées par des établissements privés ou subventionnés.

Il ne s'agit pas, dans ce plan passerelle, d'édicter la création d'une formation qui permette de soutenir le lien entre l'amateur et le professionnel, mais d'engager la réflexion et que son résultat puisse aboutir, dans un futur ultérieur, à une concrétisation certaine.

L'important sera de pouvoir concevoir des formations complètes qui serviront, certes à former des danseurs.euses contemporains.nes de talent, mais aussi à proposer des approches artistiques multifacettes.

Au 21ème siècle, le.la danseur.seuse ou le.a chorégraphe se doit d'être versatile et d'approcher avec talent une multitude de disciplines différentes, peu importe le secteur pour lequel il.elle se destine.

Quelle que soit l'orientation choisie par le.a danseur.seuse, les arts de la scène, l'enseignement de la danse, l'événementiel ou la performance, il est important qu'il.elle soit formé spécifiquement afin de pouvoir adapter sa démarche au contexte dans lequel il.elle exercera son métier. Avec en son cœur l'enjeu majeur des publics. S'interroger sur la question : à qui cet art, cette pratique est destinée et comment adapter sa démarche en conséquence est un principe fondamental dans l'apprentissage du métier.

III. Calendrier des actions

Calendrier des actions				
	2021	2022	2023	2024
janvier		Début des résidence dans le Cadre du projet « Réseau Résidanse »	Première évaluation de l'axe D'action « Entre-nous »	
février	Clôture de la programmation de « Danse en Fête » 2021	Clôture de la programmation de « Danse en Fête » 2022	Clôture de la programmation de « Danse en Fête » 2023	Clôture de la programmation de « Danse en Fête » 2024
mars	Finalisation du projet O - Réseau Résidanse	Réflexion acte d'action « Exister »		
avril	Danses en Fêtes 2021	Danses en Fêtes 2022	Danses en Fêtes 2023	Danses en Fêtes 2024
mai	Les rencontres annuelles de la Danse	Les rencontres annuelles de la Danse	Les rencontres annuelles de la Danse	Les rencontres annuelles de la Danse
juin	Mise en place de la plateforme Réseau Résidanse	Première implantation Territoriales de l'acte action « Exister » / Collaborer		
juillet		Mise en place de l'action « Entre-nous »	Deuxième évaluation de l'axe D'action « Entre-nous »	Mise en place de l'évaluation Triennale du « Plan Passerelle »
août	Évaluation – Danses en fêtes 2021	Évaluation – Danses en fêtes 2022	Évaluation – Danses en fêtes 2023	Évaluation – Danses en fêtes 2024
septembre	Appels à Initiative – Danse en Fêtes 2022	Appels à Initiative – Danse en Fêtes 2023	Appels à Initiative – Danse en Fêtes 2024	Appels à Initiative – Danse en Fêtes 2025
octobre				
novembre				
décembre		Évaluation Année 1- Réseau Résidanse	Multipliation des implantations Territoriales pour le projet « Entre-nous ».	Production du rapport d'évaluation Triennal du « Plan Passerelle »

IV. Les acteurs concernés

Les premiers acteurs concernés et engagés dans ce plan passerelle sont forcément les écoles de danse que représentent l'AFED. Cependant, le bénéfice de la mise en place de ce plan passerelle aura un impact positif sur l'ensemble du secteur culturel et plus précisément du secteur de la danse.

En effet, les mises en relations, les productions d'événements communs et de rencontres, la mise en place de collaborations sur du long terme, engage l'implication notamment :

- Des fédérations sectorielles.
- Des artistes et compagnies.
- Des opérateurs culturels et lieux de performances et de création.
- Des CEC.
- De l'espace public et des pouvoirs publics.
- Des associations et organisations de jeunesse.
- Des associations d'éducation permanente.

L'impact sur la promotion et la diffusion, au sens large, de l'art de la danse, sous toutes ses formes et à tous ses niveaux de pratique en sera décuplé.

Les fédérations sectorielles amies, les opérateurs culturels (tels que les centres culturels), les associations reconnues et artistes qui témoignent de leur intérêt pour ce plan passerelle, conçoivent l'importance de la redéfinition des relations entre le secteur amateur et professionnel et l'importance de faire exister la danse et de la promouvoir sous tous ses vecteurs.

V. Les moyens

La réalisation de ce plan passerelle et son succès nécessite inévitablement de réunir des moyens certains. Qu'ils soient humains, financiers, ou structurels.

Toutefois, l'engagement certain de la réflexion, de la discussion, de la mise en réseau et du développement de projet, déjà mis en marche, nécessitent surtout l'énergie et la volonté des partenaires. Or ils sont nombreux à manifester, régulièrement, leur intérêt pour la mise en place de telles actions.

Les moyens humains seront déployés par l'AFED qui engagera sa connaissance du terrain et son réseau. Toutefois l'expertise et les réflexions devront être partagées entre les fédérations sectorielles, les artistes, les compagnies et les opérateurs.

Les moyens financiers devront faire l'objet de demandes de subventions spécifiques. Tantôt structurelles et générales, auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tantôt ponctuelles et locales pour les actions menées par les partenaires engagés dans le projet.

Tant le service de la danse pourra être sollicité pour certaines des activités, le service de la créativité et des pratiques artistique en amateur le sera aussi, et l'éventuelle reconnaissance de l'AFED comme FPAA permettra d'assurer le financement des moyens humains mis à disposition.

Un réseau de soutien devra se mettre en place bien que, les contraintes financières restent mineures pour l'ambition et la réalisation du plan passerelle. Nombreux sont les projets qui demandent davantage d'investissement de temps, d'énergie, de dialogue et de travail, que de moyens financiers.

VI. Conclusion et objectifs quantifiables

Il faudra retenir, d'abord, l'importance de remettre en question et en perspective les relations entre le secteur amateur et le secteur professionnel.

Que construire des ponts, des passerelles, des chemins, est ici le but principal.

Que chaque secteur dispose de ses moyens, de son expertise, de son approche et qu'elle pourra être d'autant plus valorisée si elle est partagée.

Chacun ne pourra que ressortir grandi de l'initiation de ce projet. Que ce soit dans l'impact de ses productions auprès des publics, dans l'ouverture de ses acquis aux autres, dans la promotion et la diffusion de son travail et dans la construction d'une articulation logique et utile entre tous les opérateurs.

Nous voulons pouvoir prévoir les meilleures projections, et qu'à la fin 2024, nous puissions constater que les projets et événements, parties prenantes de ce plan passerelle, existent pleinement, en conséquence des moyens financiers octroyés et des moyens humains déployés.

Le projet « Danses Fêtes » aura pu exister et éprouver déjà 4 éditions. Lesquelles auront permis de promouvoir les initiatives des opérateurs et provoquer la rencontre d'un public large. Un réseau de communication sera établi pour la promotion, chaque année, de l'événement et de sa programmation. Nous espérons qu'à chaque édition, une centaine d'opérateurs, divers et variés, proposent des initiatives et projets créatifs, en gardant toujours à l'esprit la volonté de la représentation d'une diversité culturelle et artistique, approchant la danse sous tous ses aspects et toutes ses pratiques.

Le projet « Réseau RésiDanse » sera arrivé à son rythme de croisière. Chaque année une vingtaine d'écoles de danse proposeront 10 à 20 jours de résidences pour les compagnies et artistes chorégraphes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les actions de médiation et de sensibilisation des publics liées au projet auront permis de sensibiliser un public large au travail créatif des professionnels, les engageant sûrement à retrouver le goût des lieux culturels, des performances et des spectacles.

Chaque année, les « rencontres de la danse » permettront de réunir tous les acteurs du secteur qu'ils soient artistes, compagnies, opérateurs, structures, lieux. Une programmation de débats, conférences, rencontres et discussions permettra d'animer l'événement et de prendre le pou, un instant donné des attentes et des ambitions de chacun.

Ces rencontres permettront aussi, chaque année, de produire un état des lieux de la pratique de la danse en Belgique, des attentes et besoins du secteur, des projets et des résumés des discussions entreprises.

A la fin du plan triennal l'AFED pourra produire les évaluations et analyses nécessaires pour comprendre et estimer les résultats de ses actions, menées avec ses partenaires, qu'elles soient quantifiables ou non.

Nous l'espérons aussi, ces évaluations permettront de rediriger au mieux nos actions pour les trois années suivantes et continuer à œuvrer au développement global de la pratique de la danse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

A terme, nous espérons que ce plan triennal pourra aboutir à une meilleure compréhension mutuelle entre le secteur professionnel et amateur de la danse qui débouchera spontanément sur des synergies créatives innovantes.



ASBL AFED

ASSOCIATION FRANCOPHONE
DES ÉCOLES DE DANSE (C)
REPRODUCTION INTERDITE

CONTACT

WEB : WWW.AFED.BE

TEL : 0493/18.00.71

MAIL : INFO@AFED.BE

**ADRESSE : CHAUSSEE DE NIV-
ELLES, 213 B, 5020 NAMUR**